

Chalette

Magazine municipal / n°82 / Mars 2017



Place Commune

www.ville-chalette.fr



**Une semaine
autour des droits
des femmes**

P. 8 et 9



**Hommage à
Bernard Lepage**

P. 15



**La loi interdit désormais de traiter les
espaces publics avec des pesticides**

Page 7

Un budget dans la concertation avec les Chalettois

La ville de Chalette votera le 27 mars son budget primitif 2017.

Dans le cadre des Assises de la Ville, nous continuons notre concertation auprès des Chalettois en organisant deux réunions publiques (10 et 11 mars prochains) pour débattre ensemble des orientations budgétaires, présenter les contraintes financières qui durent depuis plusieurs années et aider à faire des choix pour l'avenir de notre Ville.

En effet, l'Etat, dans sa politique de réduction des déficits publics, aura contribué à une perte de recettes pour la collectivité de 1 175 000 € entre 2014 et 2016. A cela s'ajoute le fait que l'Agglomération a réduit depuis 2013 la Dotation de Solidarité communautaire (DSC), nous faisant enregistrer une baisse de 87 378 € entre 2014 et 2016.

Depuis maintenant quatre ans, nous nous heurtons à la même bataille : celle de maintenir au même niveau notre action au service des Chalettois. Il faut aller de l'avant malgré la baisse des moyens.



Je rappelle que la Municipalité s'est fixé deux axes prioritaires et s'est engagée à les faire vivre :

- La jeunesse qui est l'avenir de notre Ville,
- La solidarité de proximité dont l'objectif essentiel est de favoriser « le vivre et le faire ensemble », rompre l'isolement et éviter le repli sur soi.

C'est dans ce contexte marqué par toutes les difficultés à répondre aux besoins des Chalettoises et des Chalettois que je réaffirme avec force que la politique économique et fiscale du gouvernement ne peut se faire sur le dos des communes les plus pauvres et en abandonnant leurs habitants à leurs tourments quotidiens.

Faut-il réduire, voire supprimer des services municipaux, tant utiles aux habitants ? Diminuer les horaires d'ouverture des équipements ? Réduire les subventions aux associations qui contribuent au lien social et à l'expression de la solidarité de proximité ?

NON, ce serait catastrophique pour les Chalettois.

Un budget pour l'avenir de Chalette

Au contraire, il faut mener le combat ensemble pour :

- Sauvegarder le cœur de nos actions et consolider le service public local ;
 - Revendiquer avec les Chalettoises et Chalettois d'autres choix de l'État, en dénonçant le démantèlement du Service Public, en préconisant une redistribution beaucoup plus équitable des richesses tout en favorisant les investissements publics utiles, créateurs de cohésion sociale, de solidarités et d'avenir.
- C'est le choix que nous faisons en poursuivant l'aménagement de notre ville pour qu'elle soit encore plus agréable et plus solidaire.

Franck Demaumont
Maire de Chalette-sur-Loing

Sommaire

P2 – Edito

P3 – Actualités

La Maison des Assises, un espace citoyen d'échanges et de rencontres

P4 – On en parle

Le 10 mars en matinée et le 11 mars dans l'après-midi, à la mairie, découvrez la qualité de l'isolation de votre maison à l'aide de la thermographie aérienne

P5 – On en parle

Près de 900 retraités et personnes âgées réunis autour des valeurs de la fraternité

P6 – Développement durable

La base de Loisirs du Lac entre Seine et Loire

P7 – Agenda 21

La loi interdit désormais de traiter les espaces publics avec des pesticides

P8 et 9 – Dossier

8 mars, Journée internationale des droits des femmes

P10 – Du côté de la radio

Jardinez avec Pascal Rabier

P11 – Vivre ensemble

Les jeunes au cœur des Assises de la Ville

P12 – Vie associative

Gaël Faye, Prix Goncourt des lycées 2016 à Chalette le mardi 18 avril

P13 – Sports et Loisirs

La bibliothèque numérique d'Agorame (réseau des médiathèques de l'AME)

P14 – Libre expression

P15 – Hommage à Bernard Lepage

P16 – A l'affiche

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont

Directeur de la communication : B. Ballu

Rédaction : B. Ballu, P. Avezard, B. Taleb

Mise en pages et impression :

Orient Express 01 40 64 44 10



Actualités

La Maison des Assises, un espace citoyen d'échanges et de rencontres

Après les rencontres en marchant et les réunions de quartier dans le cadre des Assises de la Ville, la Municipalité de Chalette a ouvert la Maison des Assises. Accessible depuis le 18 février et jusqu'à la fin avril, elle accueille les Chalettois les mercredis de 16 heures à 19 heures 30 et les samedis de 10 heures à 12 heures.

Située au 3-5 de l'avenue Jean-Jaurès, elle est identifiée par un grand calicot sur la façade du bâtiment. Cette maison, comme l'a précisé le maire lors de son ouverture, s'adresse aussi aux personnes qui, pour des raisons de travail, ne peuvent rencontrer les élus en semaine. Les visiteurs seront reçus par un agent administratif ou un élu de la Ville. Pour le maire, Franck Demaumont, « ce lieu doit permettre aux habitants de s'informer mais aussi de donner leur avis sur le bilan à mi-mandat. Nous avons décidé d'utiliser cette Maison des Assises, qui sera un lieu éphémère, pour organiser un certain nombre de rencontres, de rendez-vous ou de réunions à thème, lesquels nous permettront d'approfondir un certain nombre de questionnements autour de la politique culturelle de la Ville et de l'Agglomération, de la charte des engagements dans la restauration municipale, de la charte que l'on veut



Ouverture de la Maison des Assises le 18 février dernier.

signer avec l'ensemble du mouvement associatif et de la charte de la laïcité, bref, un ensemble de questions autour desquelles nous pourrions réunir dans cette Maison des Assises tous les acteurs. Bien sûr nous y poursuivrons également les réflexions autour de la jeunesse et de la solidarité de proximi-

té par des ateliers participatifs ou des réunions. Nous envisageons la Maison des Assises un peu comme un atelier, une fabrique où nous allons continuer à construire le projet municipal pour les années qui viennent ; une fabrique pour faire vivre la citoyenneté dans toutes ses dimensions. »



Réunions de présentation des orientations budgétaires pour l'année 2017

Vendredi 10 mars à 18 heures 30 :
salle polyvalente de l'école Camille-Claudiel (avenue Jean-Jaurès)

Samedi 11 mars à 10 heures :
salle polyvalente de l'école Pierre-Perret (rue Saint-Just)



Réunions sur l'étude de la circulation dans le Bourg de Chalette :

Mercredi 15 mars à 18 heures :
salle polyvalente de l'école Camille-Claudiel (avenue Jean-Jaurès) - présentation de différents scénarios pour la mise en place du plan de circulation dans le Bourg

Mercredi 5 avril à 18 heures :
salle polyvalente de l'école Camille-Claudiel (avenue Jean-Jaurès) - présentation de la faisabilité technique et financière du plan de circulation retenu



Réunion à la Maison des Assises, avenue Jean-Jaurès :

Samedi 25 mars à 10 heures :
sur le thème de la « solidarité de proximité »

N'hésitez pas à remplir le questionnaire disponible dans le CPC de Janvier ou dans les lieux publics et le site internet de la ville



Ouverture :
les mercredis de 16h à 19h
les samedis de 10h à 12h

On en parle...

Le 10 mars en matinée et le 11 mars dans l'après-midi, à la mairie, découvrez la qualité de l'isolation de votre maison à l'aide de la thermographie aérienne

Comme toutes les communes de l'agglomération, la ville de Chalette a été survolée en février 2015 par un avion prenant des photographies aériennes en infrarouge ; il en résulte une carte sur laquelle des taches de couleur illustrent les émissions de chaleur des toitures, du bleu au rouge en passant par le jaune et le vert.

En principe, le bleu signifie que la maison ne perd pas de chaleur et le rouge qu'elle en émet beaucoup, donc qu'elle n'est pas suffisamment isolée. Mais en fait, l'in-

terprétation est plus compliquée ; elle dépend de l'occupation de la maison, du matériau de couverture, de la pente de la toiture, de la ventilation, de la proximité d'arbres ou d'autres bâtiments...

Par exemple, un toit peut apparaître bleu alors que la maison perd de la chaleur, tout simplement parce qu'il est fait dans un matériau réfléchissant comme de l'ardoise ou, pire, en zinc ou en bac acier qui sont des matériaux empêchant toute interprétation par cette technique.

Pour connaître les propriétés de l'isolation de votre maison, rendez-vous le 10 mars en matinée ou le 11 mars dans l'après-midi à la salle de réception de l'Hôtel de ville de Chalette.

Des conseillers du service Éco Habitat se tiendront à la disposition des habitants ; il vous suffira de présenter votre avis de taxe foncière et vous serez reçu(e) pour un court entretien avec le conseiller qui vous remettra l'image de votre toiture assortie de quelques conseils.



Photo aérienne prise lors d'une étude thermique de l'habitat

Le service Éco Habitat, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service public local de rénovation énergétique, indépendant et gratuit, installé dans la maison Feuillet à Montargis (la plus ancienne maison en paille d'Europe, construite il y a 100 ans et récemment rénovée). Il a été mis en place par l'Agglomération montargoise, avec le soutien du Syndicat mixte du Pays gâtinais et de l'ADIL-Espace Info Énergie du Loiret. Des conseillers professionnels reçoivent les particuliers pour les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique : étude de devis, références des professionnels qualifiés, diagnostics énergétiques, plans de travaux, montage financier... **Sur rendez-vous uniquement, au 02 38 92 10 58.**



Foyer Jacques-Duclos : le restaurant a rouvert ses portes

C'est le lundi 27 février que le restaurant du foyer Jacques-Duclos a rouvert ses portes pour le plus grand plaisir de ses résidents. C'est dans une salle complètement rénovée, beaucoup plus claire et moderne, que les convives ont pris place autour de tables flambant neuves. Une petite modification toutefois quant aux jours d'ouverture : en effet, jusqu'à ce que la cuisine soit



fonctionnelle, les plats seront réalisés à la cuisine centrale, ce qui implique une ouverture du restaurant du lundi au vendredi. Pour rappel, la vente des

tickets s'effectue le mardi et le jeudi de 11 h 45 à 12 h 45 à l'accueil du foyer. Le prix est de 5,30 € pour les Chalettois et de 7 € pour les non Chalettois.

On en parle...

Près de 900 retraités et personnes âgées réunis autour des valeurs de la fraternité

C'est au maire, Franck De-
maumont, qu'est revenue
l'agréable tâche d'accueil-
lir les presque 900 convives réunis
à l'occasion du repas annuel des
aînés, le 19 février dernier. L'occa-
sion pour ce dernier de présenter les
deux axes prioritaires que la Muni-
cipalité s'est fixé : la jeunesse et la
solidarité de proximité. Après avoir

évoqué les projets municipaux et les
Assises de la Ville, le maire a tenu
à apporter, dans cette période où
plus personne ne croit en rien ou
n'a confiance en personne, un mes-
sage d'espoir ancré dans la certitude
qu'un monde meilleur est possible.
Constatant que l'Europe et la France
n'ont jamais produit autant de ri-
chesses et que le monde recèle de

nombreux atouts, comme Chalette
grâce à la richesse de sa population,
il a appelé à se rassembler pour un
monde de paix, de justice sociale, de
plein emploi, et pour la démocratie
en remettant l'Homme au cœur des
décisions contre l'argent roi.
Retrouvez l'intégralité du dis-
cours sur le site de la Ville :
www.chalette.fr.



Développement durable

La base de Loisirs du Lac entre Seine et Loire

Vendredi 24 février, c'est à vélo que Franck Demaumont a souhaité présenter les travaux réalisés sur la base de loisirs du lac et ceux réalisés, le long du canal, dans le cadre du « programme Véloroute » mené par le Département et l'Agglomération.

Accompagné d'Hiba Pruneau, conseillère municipale déléguée à la petite enfance et à la solidarité de proximité, de Christian Berthier, conseiller municipal délégué à l'accessibilité, et de Kasim Bababan, conseiller municipal, il a tenu à préciser les objectifs de ces travaux. La véloroute le long des canaux du Loing et de Briare, dont la jonction se fait à la Maison de la nature et

de l'eau, permet depuis la Seine de rejoindre la Loire à vélo et, pour les plus aguerris, de se rendre à Saint-Nazaire. Cette vaste opération à caractère touristique est menée conjointement par la Région Centre-Val de Loire, le Département et l'Agglomération pour ce qui concerne les aménagements entre les communes de Cepoy et de Conflans-sur-Loing.

Pour le maire, l'idéal serait de poursuivre dans cette direction en aménageant les rives du canal d'Orléans depuis la MNE, ce qui permettrait de rejoindre Orléans à partir de Chalette. Dans cette même idée, sur la base de loisirs a été réalisé un chemin en dur faisant le tour du lac sur une distance de 2,4 km, permettant un accès pour tous, été comme hiver. Outre que ce chemin stabilisé facilitera l'accès au lac des personnes à mobilité réduite, les familles avec de jeunes enfants pourront profiter de ce havre de verdure ; ainsi, jeunes et moins jeunes, en poussettes, à rollers, à vélo et bien entendu à pied pourront se retrouver en toute sécurité, en toute tranquillité, durant les week-ends.

La réalisation de ce chemin de promenade s'inscrit dans un vaste programme sur plusieurs années pour améliorer l'accueil des familles, qu'il s'agisse de la baignade, de la réalisation d'aires de jeux ou de pique-nique et de conclure en précisant que tous ces aménagements visent à rendre la base de loisirs de Chalette encore plus attrayante, plus confortable et plus accessible à toutes les familles.





La loi interdit désormais de traiter les espaces publics avec des pesticides

A partir du 1^{er} janvier 2017 les communes et l'Etat n'ont plus le droit d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public.

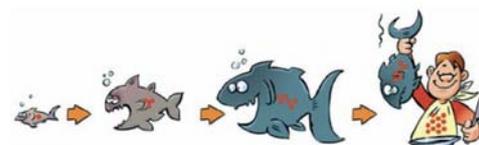
Cette interdiction s'étend aux voiries à l'exception des zones étroites ou difficiles d'accès. Les terrains de sport et les cimetières ne sont pas concernés, mais il reste obligatoire d'y interdire temporairement l'accès des zones traitées et d'afficher les informations concernant le traitement.

Ces dispositions ont pour but de réduire l'exposition des habitants aux substances toxiques que constituent les pesticides. Egalement appelés « produits phytopharmaceutiques » ou « phytosanitaires », ils sont destinés à éradiquer chimiquement les herbes indésirables (« herbicides »), les insectes (« insecticides »), les champignons (« fongicides ») ou autres organismes qui s'attaquent aux plantes.

Les pesticides se dispersent partout dans l'environnement : dans l'air, dans le sol, dans les eaux. En France, la quasi-totalité des cours d'eau (93%) est polluée par au moins un pesticide, et 70 % des eaux souterraines.

tions entre l'exposition à ces substances, même à des niveaux très faibles, et l'augmentation de certaines pathologies. Les pesticides agissent sur l'organisme humain de différentes manières :

- comme perturbateurs endocriniens : ils dérèglent le système hormonal et sont mis en cause dans la baisse de la fécondité, l'obésité, certaines fausses couches ou malformations.
- comme cancérigènes : ils peuvent provoquer des leucémies, des tumeurs ganglionnaires, des cancers du cerveau, de la prostate, du rein, du sein...
- comme neurotoxiques perturbant le système nerveux, surtout les insecticides. Ils peuvent causer des altérations intellectuelles et psychomotrices chez l'enfant exposé au stade foetal ; chez l'adulte on observe une hausse des cas d'anxiété ou de dépression, de maladies de Parkinson et d'Alzheimer.
- comme perturbateurs de la fonction immunitaire.



Les pesticides se concentrent tout au long de la chaîne alimentaire.
Crédit : Loiret Nature Environnement

coquelicots qui servent de gîte et de couvert à de nombreux organismes.

Quelles solutions ?

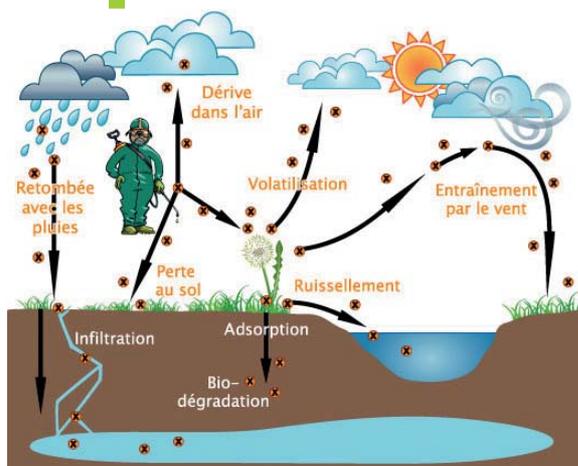
Pour toutes ces raisons la réduction des pesticides n'est pas une option mais une nécessité. Cela nécessite de mettre en œuvre d'autres moyens pour désherber les espaces publics ou lutter contre les parasites : désherbage manuel, mécanique ou thermique qui nécessitent plus de temps et plus de main d'œuvre ; gestion des espaces publics laissant plus de place aux secteurs enherbés (il est plus facile de tondre que de désherber) ; recours à des plantes couvre-sol ou du paillage qui limitent la pousse des herbes indésirables, à des insectes prédateurs pour lutter contre des parasites...

La réduction des pesticides passe aussi par la bonne volonté des riverains : si chacun se charge d'arracher à la binette les herbes poussant sur les quelques mètres carrés de trottoir bordant sa maison, les services municipaux peuvent mieux se consacrer aux espaces publics.

Enfin, il faut changer le regard sur la notion de propreté : un espace désherbé par des moyens chimiques n'est pas « propre », il est pollué. En développant une plus grande tolérance envers les herbes spontanées, on protège la qualité de l'air et des eaux.

Laurence Duval

Responsable du Service environnement



Crédit : Loiret Nature Environnement

Quels effets sur la santé ?

Or les études scientifiques n'en finissent pas de démontrer les rela-

Quels effets sur la faune et la flore ?

Les pesticides contribuent à l'effondrement de la biodiversité. Ils atteignent des espèces qui n'étaient pas ciblées : les désherbants se révèlent toxiques pour les poissons ou les grenouilles ; les insecticides destinés à lutter contre des parasites des plantes cultivées font également mourir les pollinisateurs comme les abeilles, ainsi que des oiseaux prédateurs ou des insectes qui limitent naturellement les populations de rongeurs. Les pesticides détruisent aussi des espèces qui jouent un rôle clef dans la chaîne alimentaire, par exemple les insectes qui assurent la nourriture des hirondelles et des chauves-souris, les plantes comme les

8 mars, Journée internationale des droits des femmes



Dans le cadre des manifestations organisées autour du 8 mars ⁽¹⁾, c'est sous la formule « *Ma santé, j'y participe !* » que des Chalettoises, le CCAS ⁽²⁾ et ses partenaires proposent une rencontre le vendredi 10 mars à la Maison de quartier de la Pontonnerie.

La journée s'organisera autour d'un débat ayant pour thème « *Ce corps, mon corps* », animé par Willy Gibert du CIDFF ⁽³⁾ et un médecin spécialiste, et de rencontres avec des associations de soutien aux femmes (Femmes solidaires, CIDFF, Mille sourires), des représentants de la planification et de l'éducation familiale, de la PMI ⁽⁴⁾, d'une classe ULIS ⁽⁵⁾ du Collège Paul-Éluard et d'une classe de Bac. Pro. du Lycée du Château-Blanc. Le midi, les participant-e-s sont invités à partager un repas offert par le CCAS et préparé par des associations locales. Ce repas sera suivi d'un spectacle mis en scène par le Collectif de l'Âtre, intitulé « *Portraits de la femme d'aujourd'hui* ».

D'autre part, le **lundi 6 mars**, l'association Femmes solidaires propose à l'AlTiCiné, à 20 h 30, la projection-débat du film « *Une mère* » de Christine Carrière qui traite des relations difficiles entre une mère et son fils adolescent. **Mercredi 8 mars**, en première partie du spectacle « *Fille du paradis* » au Hangar, l'association Femmes solidaires et le Mouvement du nid vous accueilleront à partir de 18 h 30 autour d'un stand-débat sur le thème de la prostitution. Enfin, le **jeudi 9 mars**, de 14 h à 15 h 45 à la Maison de quartier de la Pontonnerie, le CCAS et la Maison familiale rurale de Souppes-sur-Loing proposent un « *après-midi coquette* » (soins du visage et des mains, manucure, maquillage et coiffure). Inscription au CCAS.

FEMME(S)

Journée Internationale des Droits des Femmes

FILLE DU PARADIS

MADANI COMPAGNIE

20 MERCREDI 8 MARS 2017

20H30 / THÉÂTRE DÉCONSEILLÉ AUX MOINS DE 16 ANS

1h05

Distribution : Ahmed Madani Avec Véronique Sacri

<http://www.ahmed-madani.com>

Récit d'une trajectoire fulgurante, « Fille du paradis » est l'histoire de Cynthia, une jeune étudiante en littérature qui décide un jour de composer le numéro de la plus grande agence d'escortes de Montréal. Adapté de « Putain », un roman autobiographique de Nelly Arcan, ce récit est une charge radicale et sans concession contre l'icône dévastatrice de la femme parfaite. Une parole bouleversante d'humanité, une rage de vivre qui déchire l'opacité des ténèbres telle une étoile filante.

Un texte puissant et violent, servi par Véronique Sacri dans un huis-clos implacable. Il est impossible, à l'issue du spectacle, de ne pas s'interroger sur le rapport qu'a notre société à la prostitution et plus largement à l'image de la femme.

AVERTISSEMENT FORTEMENT DÉCONSEILLÉ AUX MOINS DE 16 ANS

- (1) Journée internationale des droits des femmes.
- (2) Centre communal d'action sociale.
- (3) Centre d'information sur les droits des femmes et des familles.
- (4) Protection maternelle et infantile.
- (5) Unité localisée pour l'inclusion scolaire.

Elles ont 18 et 20 ans. Elles s'appellent Ela ⁽¹⁾, Kamélia ⁽²⁾ et Hasma ⁽³⁾. Elles n'ont pas connu les batailles pour le droit de vote, la contraception ou l'IVG mais en bénéficient. Elles nous livrent leur point de vue sur la journée du 8 mars. Regards croisés.

Ela : « Je ne connais pas l'origine du 8 mars, mais sa célébration me permet d'apprendre beaucoup de choses, notamment sur les lois qui existent. Cette journée montre la femme sous un autre angle que celui de la mère, notamment celui de l'épanouissement personnel. Pour moi, il est tout à fait normal que les femmes disposent des mêmes droits que les hommes ». Pour **Kamélia** et **Hasma**, cette journée permet d'aborder les

droits des femmes et de les développer car pour elles, « ils ne le sont pas assez, notamment dans le choix d'un métier ; il arrive encore assez souvent que l'on découvre une femme qui veut devenir routier, par exemple » s'exclame **Kamélia**. Et **Hasma** d'ajouter : « Cette journée doit être également dédiée aux femmes battues car ce qu'elles vivent est une atteinte à leur dignité. Il reste des tas de choses à faire évoluer dans la vie quotidienne ; par

Dossier / Une semaine autour des droits des femmes



Ela

exemple, il est dommageable que dans certains esprits il paraisse encore normal que la femme soit à la cuisine et l'homme au travail, ce n'est pas juste. Idem pour le partage des tâches ; quand la femme travaille, en rentrant, c'est souvent elle qui assume les travaux domestiques, sans parler de l'éducation des enfants. Les hommes ne sont pas assez reconnaissants envers leur femme ».

Contraception et IVG ⁽⁴⁾

Ela ne savait pas qu'en décembre prochain nous fêterons le cinquantenaire de la loi Neuwirth ⁽⁵⁾. « C'est une bonne loi, elle permet d'éviter de tomber enceinte trop jeune et de rendre, le cas échéant, un enfant malheureux ». Même ressenti chez Kamélia et Hasma qui reconnaissent en cette loi une grande avancée. Pour l'IVG, le point de vue est plus nuancé. Si elles conviennent qu'il est bien que cette possibilité existe dans certaines situations (viol, impossibilité d'élever l'enfant pour x raisons...), elles avouent que, personnellement, elles n'y auraient pas recours.

Égalité des droits ? Oui et non

Ela : « En France, les femmes ont la chance de pouvoir s'exprimer comme elles le souhaitent ; toutefois, elles ne sont pas tout à fait égales aux hommes. Il n'est malheureusement pas rare d'entendre des propos tels que "ce métier n'est pas fait pour toi", et ce tant chez les hommes que chez les femmes. Les mentalités doivent évoluer y compris chez les femmes. Il y a encore des combats à mener, notamment pour l'égalité des salaires mais aussi en politique. Je trouve qu'il n'y pas assez de femmes dans cette sphère. Les femmes réfléchissent plus, elles sont plus concrètes, elles cherchent à trouver des solutions. L'homme, lui, a tendance à camoufler les choses. Je m'intéresse à la politique et à mon sens on entend peu les femmes et on ne les prend pas assez au sérieux. En politique, c'est plus dur pour une femme ». Kamélia et Hasma quant à elles attachent une importance au droit de vote ; elles iront voter lors des prochains scrutins.

Les droits des femmes dans le monde

Kamélia : « Dans certains pays, l'éducation est interdite aux filles et aux femmes. C'est scandaleux ; on touche à leur liberté car au-delà d'apprendre à lire et à écrire, l'éducation permet à la femme d'être indépendante, de

s'épanouir, de voyager, d'être libre. » Et Hasma de préciser : « Considérer la femme comme un objet en 2017 est choquant ; les femmes sont des êtres humains au même titre que les hommes ! La femme ne doit dépendre de personne et surtout pas d'un homme ! »

La femme et le foulard

Toutes deux de confession musulmane et d'origine maghrébine, Kamélia et Hasma sont fières et soulignent la chance d'être nées dans des familles enclines à l'ouverture d'esprit. À la différence d'Hasma, Kamélia ne porte pas le foulard. Hasma précise : « Je le porte, et c'est MON choix, personne ne m'y oblige. Je considère cette décision comme un droit de la femme, tout en déplorant le fait que certaines y soient contraintes. Ma mère ne le porte pas ; elle se maquille, comme moi, porte des jupes, des talons. Porter le foulard ne m'empêche pas de sourire, de travailler, de faire tout ce qu'une femme qui ne le porte pas, fait. Depuis les attentats, le regard des gens a changé et, personnellement, il m'arrive d'en souffrir ; ça me blesse. Les gens doivent comprendre que les terroristes n'ont rien à voir avec l'Islam et je trouve leurs actes, excusez-moi, "dégueulasses". Lorsque je sens un regard malveillant, je suis atteinte dans ma dignité. Plutôt que de me lancer ce type de regard, je préférerais que l'on vienne vers moi, qu'on me questionne, qu'on cherche à comprendre. Je demande juste du respect. J'ai des ami-e-s juifs, chrétiens, athées, avec qui je discute souvent et tout se passe bien car malgré nos différences, nous nous respectons. Il y a tellement d'autres problèmes à résoudre, de causes à défendre autres que celle du port du foulard comme, par exemple, apporter notre aide aux SDF ⁽⁶⁾. Toute l'énergie dépensée à nous insulter ou nous mépriser serait beaucoup plus utile ailleurs ».

B. Taleb

(1) Âgée de 18 ans, Ela est en Terminale baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires ».

(2) Kamélia a 20 ans ; elle est titulaire d'un baccalauréat professionnel « Aide à la personne ». Elle est en passe d'obtenir son permis de conduire et souhaite reprendre ses études l'an prochain pour devenir aide-soignante.

(3) Hasma, après l'obtention d'un baccalauréat professionnel « Accueil, relation, client-usager », s'est octroyé une année sabbatique avant de reprendre des études l'an prochain.

(4) Interruption volontaire de grossesse.

(5) Loi qui autorise la contraception, notamment orale, et abroge par là-même la loi de 1920 qui l'interdisait.

(6) Sans domicile fixe.



Kamélia et Hasma

Du côté de la radio...

Jardinez avec Pascal Rabier !

Spécialiste du jardinage, Pascal Rabier vous donne chaque semaine sur C2L des astuces pratiques pour jardiner dans de bonnes conditions et de la manière la plus naturelle possible.

« On dit que les garçons naissent dans les choux et les filles dans les roses...

Pour ma part, j'ai dû naître un jour dans un chou ! » nous lance en souriant Pascal Rabier car dès son plus jeune âge, il s'est mis à cultiver ce goût pour le jardinage grâce à ses parents qui étaient de vrais passionnés : « Tout petit déjà, je passais beaucoup de temps au jardin. De fil en aiguille, on devient curieux. La clé de la passion, c'est la curiosité ! » ajoute Pascal.

En grandissant, il s'est orienté vers un métier lié à la nature. Diplômé d'un brevet de technicien supérieur en paysage et pépinière, il s'est investi durant dix ans pour une entreprise de paysage.

En parallèle, Pascal a enseigné dans une école d'horticulture dans une Maison familiale rurale près de Sens. Depuis cinq ans, il est professeur de technique de paysage au Centre de formation d'apprentis agricole de Bellegarde. Pascal a également animé durant quinze

ans une chronique de jardinage sur France bleu Auxerre. Et depuis l'été dernier, il a intégré l'équipe de C2L pour animer chaque semaine un rendez-vous jardinage sur les ondes du 89.3 : « L'objectif est d'apporter aux auditeurs de petites

astuces qu'ils vont pouvoir appliquer directement dans leur jardin. Par mes conseils, j'essaye de coller au mieux avec le temps, avec la saison, de manière à ce que les gens se disent "ah j'ai



Il n'y a pas de recettes toutes faites.

En tout état de cause, la main verte, ça n'existe pas ! Tout le monde peut acquérir la passion et la capacité de réussir dans le jardin



entendu ça, je vais pouvoir le mettre en pratique ! » Le but est aussi de donner l'envie aux auditeurs d'essayer car le jardinage est à la portée de tous ! Pour Pascal, « il n'y a pas de recettes toutes faites. En tout état de cause, la main verte, ça n'existe pas ! Tout le monde peut acquérir la passion et la capacité de réussir dans le jardin ».

« C'est un temps de repos de l'âme et de l'esprit. »

De plus, le jardinage apporte un véritable moment de plaisir, de bien-être et d'évasion : « C'est un temps de repos de l'âme et de l'esprit. Aujourd'hui, les activités humaines sont de plus en plus sédentaires. Le jardinage est un moyen de garder la forme en se dépensant physiquement tout en oubliant ce qu'il y a autour ».

Vous pouvez retrouver la chronique « Jardinez avec Pascal Rabier » chaque samedi matin sur C2L entre 8h 45 et 9h ainsi que dans les matinales en semaine le lundi aux alentours de 9h 20 ainsi que le mardi à 7h 35. La chronique est également disponible en téléchargement sur le site Internet www.c2l-radio.fr

D. Creff
Directrice de C2L



Vivre ensemble

Les jeunes au cœur des Assises de la Ville

Dans le cadre des Assises, la Municipalité a concentré ses réflexions sur les questions de la jeunesse et sur la solidarité de proximité. La jeunesse, nous devrions dire les jeunes tant ils sont divers de par leur parcours et leurs projets, demeure l'un des enjeux pour notre Ville et plus largement pour notre pays. Aussi, pour éclairer la situation et poser quelques jalons avons-nous demandé à Alexis Christodoulou, ancien professeur au Lycée d'enseignement général Durzy et futur universitaire, de brosser les contours de ce que pourrait recouvrir une politique publique en direction des jeunes.

Assises de la Ville : place aux jeunes !

Chalette est une ville relativement jeune : près d'un Chalettois sur trois a moins de 25 ans. Cette jeunesse représente une immense richesse, une force pour notre ville et son dynamisme. Et pourtant, elle est exposée à de nombreuses difficultés : échec scolaire, insuffisance de l'offre de formation supérieure, précarité,

pauvreté... À titre d'illustration, le taux de chômage des 15-25 ans s'élève à 43,6 %, contre 26,1 % pour l'ensemble de la population active chalettoise.

Les Assises de la Ville sont l'occasion de traiter ces problématiques et de réaffirmer avec force la priorité accordée par la Municipalité à la jeunesse. Par-dessus tout, elles permettent aux jeunes de prendre la parole pour parler de leurs difficultés, de leurs attentes, de leur avenir. Que peut faire la Municipalité en direction des jeunes ? Elle accompagne d'abord leur réussite éducative. Cela consiste, bien sûr, à lutter, en partenariat notamment avec l'Éducation nationale, contre l'échec scolaire. Mais plus généralement, il s'agit de favoriser leur réussite dans l'ensemble des projets qu'ils entreprennent : dans leurs études, leur insertion professionnelle et leur intégration sociale.

La Municipalité s'engage aussi dans un effort de démocratisation de la culture. C'est l'idée d'offrir à chaque jeune – quelles que soient ses origines, quelle que soit sa condition



Alexis Christodoulou

sociale – les mêmes possibilités d'accès aux savoirs, dans toutes leurs dimensions.

Mais peu de choses ne pourront se faire sans l'intervention des jeunes eux-mêmes et, tout particulièrement, sur la scène publique. Des jeunes acteurs de leur vie, des jeunes citoyens : voilà une ambition exigeante mais réalisable. Notre commune a besoin d'une jeunesse autonome, d'une jeunesse ouverte sur son environnement, d'une jeunesse attachée à la promotion de ses droits politiques, économiques et sociaux, fondements mêmes de la citoyenneté.

L'existence d'une jeunesse combative et actrice de son destin est d'autant plus nécessaire que des luttes sont à mener dans des domaines qui n'appartiennent pas à la compétence municipale : bataille pour la création dans l'agglomération montargoise d'une offre de formation supérieure digne de ce nom sous la forme, par exemple, d'un Institut universitaire de technologie (IUT) ; bataille pour les transports au sein de l'agglomération, mais aussi entre l'agglomération et d'autres villes de la région (notamment Orléans) ; bataille pour l'emploi et les conditions de travail.



Réunion sur la jeunesse dans le cadre des Assises de la Ville

Vie associative

Gaël Faye, Prix Goncourt des lycéens 2016 à Chalette le mardi 18 avril

L'année 2016 restera pour Gaël Faye une année exceptionnelle. Avec neuf prix pour son premier roman, « *Petit pays* », il est devenu le chouchou des prix littéraires. C'est donc un beau cadeau que Gaël Faye et Samuel Kamanzi (guitariste) font à Chalette et au Montargois avec leur venue le mardi 18 avril à 20 heures 30 au Hangar. Une soirée placée sous le signe de la musique et de la littérature avec une lecture musicale du livre « *Petit Pays* » et des dédicaces du roman et de l'album « *Pili Pili sur un croissant au beurre* ».

Gaël Faye est né en 1982 au Burundi d'une mère rwandaise et d'un père français. En 1995, après la guerre civile et le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, il arrive en France. Il passe son adolescence dans les Yvelines et découvre le rap. Après l'obtention d'un master de finance il travaille à Londres pendant deux ans



puis quitte la cité anglaise pour se lancer dans l'écriture et la musique. Compositeur interprète de slam et de rap, il est autant influencé par les littératures créoles que par la culture hip hop. En 2010, il sort un album avec le groupe Milk Coffee et Sugar ⁽¹⁾. Trois ans plus tard, paraît son premier album solo, « *Pili Pili sur un croissant au beurre* ». Enregistré entre Bujumbura ⁽²⁾ et Paris, il se nourrit d'influences musicales plurielles : rap teinté de soul et de jazz, sem-

ba, rumba congolaise, sébène. Gaël Faye a reçu le Prix Charles-Cros des lycéens (2012-2013) de la nouvelle chanson française. En 2016, il sort son premier roman, « *Petit pays* », qui va le propulser sous les projecteurs. Quant à Samuel Kamanzi, chanteur – guitariste rwandais et congolais, c'est en 2012 qu'aux côtés de Gaël, le chanteur à la voix charmeuse se livre au public. La lecture musicale du roman « *Petit pays* » de Gaël lui permet de se confronter au public parisien, lequel offre une standing ovation aux deux acolytes. La venue de Gaël Faye et de Samuel Kamanzi au Hangar le 18 avril prochain est donc un événement que l'on doit à l'initiative de l'association Ibuka. D'ores et déjà, réservez votre soirée, le Hangar risquant de n'être pas assez grand !

(1) Révélation Printemps de Bourges 2011.

(2) Capitale du Burundi.

Un don de 8000 € pour l'association « Ensemble pour Manon »

« **E**nsemble pour Manon » est une association qui a pour but de faire connaître et reconnaître la maladie du Syndrome d'Ehlers-Danlos, maladie génétique orpheline et très handicapante, ainsi que d'aider les malades et leurs familles dans leurs démarches administratives et autres.

Ce don de 8000 € est venu du Comité d'entreprise d'une société qui a fermé ses portes en octobre 2015, SCA Hygiene Product Orléans, fermeture qui laissa sur le carreau 119 salariés. Sachant que les sommes allouées au CE par l'entreprise pour ses activités sociales et de fonctionnement ne pouvaient plus être utilisées pour chacun des 119 salariés de quelque manière que ce soit après leur licenciement, il a décidé d'en faire don à différentes associations. C'est par l'intermédiaire de la

FFMC 45 ⁽¹⁾ et notamment son correspondant montargois qui, chaque année, participe à la bonne organisation de « *La Route de l'espoir* » (prochain rendez-vous le 25 juin), que le CE de SCA Hygiene Product Orléans a eu connaissance de l'association. Cette remise de chèque effectuée le 18 février dernier, d'un montant exceptionnel pour « *Ensemble pour Manon* »,

va permettre à cette association « *de financer la recherche et aider les malades qui sont laissés au bord de la route* », dit ses responsables.

Ce même jour, l'association a reçu un autre don de 500 € de la part de l'association « *La Conviviale* » de Pannes.

(1) Fédération française des motards en colère du Loiret.



La bibliothèque numérique d'Agorame (réseau des médiathèques de l'AME)

Une offre de collections numériques, accessibles en ligne, sur votre ordinateur, tablette ou smartphone ou dans les structures d'Agorame.

Les médiathèques du réseau Agorame vous proposent d'accéder gratuitement à un ensemble de ressources numériques : livres numériques, vidéos, revues, jeux vidéo, musique, auto-formation...

Une seule condition : être adhérent et à jour de sa cotisation.

- Des livres, avec *Feedbooks* : plus de 800 ebooks sélectionnés par les bibliothécaires.
- De la musique, avec *La Cité de la Musique - Philharmonie de Paris* et *1DTouch*, qui vous offrent la possibilité de consulter l'ensemble de leurs catalogues.
- Du cinéma, avec *Arte VOD* et *Universciné*.
- La presse, avec *Le Kiosk* et plus de 900 titres disponibles.

• De l'auto-formation avec *ToutApprendre* : Multimédia/ Bureautique/ Internet, Musique, Langues étrangères et Français langue étrangère, Développement personnel, Code de la route.

• Des jeux éducatifs et des activités d'éveil aux langues étrangères pour enfants avec *Kidilangues*.

• Des jeux vidéo avec *1DTouch - 1DLab*

Découvrez ces nouveaux services sur le site Agorame : <http://agorame.bibliondemand.com>

Des séances de présentation sont proposées dans les médiathèques. Une présentation aura lieu à la médiathèque de Chalette le samedi 18 mars de 10h à 12h.



« LA BIB' NUMÉRIQUE »
MÉDIATHÈQUE DE CHALETTE

SAMEDI 18 MARS 2017
DE 10H A 12H

Venez découvrir l'offre numérique du nouveau site AGORAME
<http://agorame.bibliondemand.com>

VENEZ AVEC VOTRE PORTABLE, LISEUSE, SMARTPHONE...



L'USC Foot remercie ses sponsors

Le samedi 28 janvier, la section football de l'USC recevait dans son club house de la Garrenne ses différents sponsors, que ce soit la Municipalité de Chalette ou les entreprises, occasion pour le président, Faouzi Teboulbi, de les remercier pour l'aide qu'ils apportent. « *Ce sont des sponsors très importants au club* » a-t-il dit, « *pour l'aide, notamment, à l'achat de matériel, maillots, survêtements...* ».

L'USC Foot se porte bien avec plus de 260 joueurs (une centaine de plus par rapport à l'an passé), une vingtaine de dirigeants et 5 arbitres.

Côté terrain, là aussi le club va bien avec les équipes seniors qui trustent les premières places de leur championnat. Il en est de même pour les U18 menés par Xavier et U15 avec Idriss qui, en première phase, ont terminé en leader invaincu. L'USC Foot, c'est aussi une équipe féminine qui

évolue en championnat interdistrict. Chez les plus jeunes, ce sont quelque 200 "gamins" qui s'entraînent chaque mercredi après-midi à l'école de football sous la responsabilité de Fatma, responsable de cette école et qui devrait prochainement réussir son BP JEPS ⁽¹⁾. Il s'agit d'une activité physique pour tous, bien encadrée par Raphaël, Patrick, Victoria, Ahmet, Mahjoub et Patrice. Côté nouveauté à l'école de football, il y a eu la création début janvier 2017 d'une équipe U12 qui évolue en 1ère division.

Et côté projet pour la saison prochaine, l'USC Foot prévoit de créer et d'inscrire une équipe en U19 DHR et de mettre en place une équipe U17 pour, comme l'a expliqué Faouzi Teboulbi, « *avoir une continuité dans les équipes et ne pas voir des joueurs qui, pour certains sont à Chalette depuis de nombreuses années, partir vers d'autres clubs de l'agglomération* ».

(1) Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.



Libre expression

Les propos tenus dans cette page n'engagent que leurs auteurs.

→ Le Groupe des élus communistes :

Expulsions locatives : stop à l'indignité nationale !

Le 1^{er} avril, fin de la trêve hivernale et retour des expulsions locatives, représente pour un grand nombre de familles, souvent victimes du chômage, de la maladie, d'un accident, d'une rupture familiale..., la reprise du cauchemar : celui de perdre son toit et ses droits les plus élémentaires à la dignité.

Dans le passé, le maire de Chalette, comme beaucoup de maires communistes et progressistes, a signé un arrêté conditionnant toute expulsion sur notre territoire à une solution de relogement pour protéger le droit au logement, droit fondamental de l'être humain.

Cet arrêté a été, sur demande du préfet, cassé par le Tribunal administratif.

Le vote de la loi DALO (droit au logement opposable) n'a pas amélioré les choses. Toute personne menacée d'expulsion sans possibilité de relogement peut être reconnue DALO, mais dans les faits cette loi n'est ni appliquée, ni applicable car elle l'oblige à démontrer, par une longue procédure, l'opposabilité de son droit.

Une circulaire de 2012 co-signée par Cécile

Duflot et Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, reconnaît même le caractère « paradoxal » pour un préfet de procéder à l'expulsion tout en devant reloger des personnes reconnues prioritaires, et demande que les préfets veillent à « mettre en œuvre systématiquement le relogement effectif dans un délai tel qu'il intervienne avant la mise en œuvre du concours de la force publique ».

Il est temps d'établir le droit au logement pour tous, que plus une seule famille menacée d'expulsion sans possibilité de relogement soit victime d'expulsion, par le respect des engagements du Gouvernement en termes de places d'hébergement, la relance de la construction de logements sociaux, la réquisition des logements vides, l'application de la loi SRU partout.

Les élus communistes et républicains mettent tout en œuvre pour prévenir les expulsions, en relation avec les travailleurs sociaux, les associations de locataires, en travaillant avec les bailleurs pour essayer de trouver des solutions.

S'il le faut, nous relancerons une grande campagne citoyenne avec signature de nouveaux arrêtés anti expulsions et coupures d'énergie.

→ Le Groupe des élus socialistes :

Chalette est en deuil suite à la disparition brutale d'un serviteur Bernard LEPAGE notre collègue et ami qui durant deux mandats de 2011 à 2014 a assumé les délégations d'adjoint aux personnes âgées et logement.

Chalette sa « Ville à la Campagne » comme il la fredonnait si bien, cet air restera dans nos esprits...

Lui et son épouse ont toujours mis leur vie

au service des autres, au travers leur implication dans diverses associations et mouvements.

Bernard un homme de conviction, engagé, humaniste.

Notre groupe s'associe à la peine profonde des Chalettois et Chalettoises et assure de tout notre soutien son épouse et sa famille. Nous lui dédions cette tribune.

→ L'élu Unicité :

Texte non parvenu

→ Le Groupe des élus Les Républicains :

Texte non parvenu

→ Le Groupe des élus FN :

Châlette = opposition muselée. Le maire brigue un mandat de député, alors qu'il ne respecte même pas le code général des collectivités territoriales concernant le droit des élus de l'opposition. 9 mois après les inondations, rien n'a été réalisé à Châlette pour endiguer une future catastrophe. Laisser le monument à la mémoire des résistants au milieu des véhicules, sur le parking de Vésines est-ce bien respectueux?

État civil :

Naissances :

ÖZDEMIR Ediz
DIARLÉ Nahel
KILIÇOĞLU Emel
KOC Adem
SY Souleymane
OUSSELIN Edwin
FOYO Ahmad-Elimane
DIAW Salamata
BLAZOLA Wassim
DISSA Cheick-Tidiane
MEDNINI Mohammed
ARKOUB Janna
INCE Liya
YOUSSEI Ouways
SUCU Fatima-Zehra
SUCU Hafsa
AÇAR Esma
LEMOINE Axel

Décès :

VION Henri
FERNANDES Orlando
COSTA ANTUNES ANTAO Manuel
VIÉ Yvonne
BARDET Robert
LEPAGE Bernard
COURTIER Bernadette
DUVAL Raymond
DESCHAMPS ép. KOCABIYICKI Angélique

Chalette recrute

DIRECTEUR(TRICE) DU PÔLE SOLIDARITE

(CCAS, Service municipal des personnes âgées, Service logement, Service petite enfance)
Cat. A ou B – Titulaire ou contractuel – filière sociale

Pour tous renseignements, se connecter sur la page d'accueil de la Ville à l'adresse suivante : www.ville-chalette.fr

Hommage à Bernard Lepage

C'est avec stupeur et une profonde tristesse que nous avons appris le décès vendredi 10 février de Bernard Lepage. Homme de dialogue, ouvert sur le monde, en tant que Chalettois il s'est grandement impliqué dans la vie politique et associative de la cité, notamment au sein du Collectif Immigrés du Montargois. Elu aux côtés de Jean Louis en 2001 puis de Franck Demaumont à partir de 2002, il était profondément attaché à sa « ville à la campagne » comme il le chantait si bien. Fervent chrétien, il a été en 2004 ordonné diacre. Libéré de ses mandats municipaux, il s'était investi avec son épouse Yvette dans une équipe des Missions de France et visitait les malades à l'hôpital. Chalette Place Commune présente ses sincères condoléances à son épouse, ses enfants et petits-enfants. **Ci-dessous l'allocution de Franck Demaumont, maire de Chalette, prononcée lors des cérémonies**



Chers amis,

La disparition de Bernard nous bouleverse tous. La brutalité de la nouvelle nous a plongés dans la plus grande des stupéfactions et dans le refus de cette réalité, tant nous est aussitôt apparu le vide que créait celle-ci.

Les mots nous manquent, nous semblent dérisoires.

Ma première pensée est allée à Yvette, son épouse bien-aimée, à cette cellule familiale à laquelle il tenait plus que tout, ses filles et ses petits-enfants.

Nous sommes tristes, presque en colère, que la vie de Bernard nous ait été volée comme ça, un banal vendredi matin.

Mais dans le même temps, je sais que l'amour qu'il a donné, celui qu'il a reçu et qui s'exprime, le rend présent à nos côtés pour toujours.

Depuis vendredi, chaque pensée, chaque conversation à son sujet font revenir mille souvenirs.

Je pense en particulier au mariage de Françoise que j'ai eu le plaisir de célébrer et qui fut l'occasion de dire ou redire la place, si importante, qu'a occupée Bernard à mes côtés quand j'ai accédé aux fonctions de maire.

Je n'oublierai jamais que grâce à Bernard, grâce à Yvette, grâce au soutien sans faille qu'ils m'ont apporté à chaque instant, en toutes occasions, j'ai pu mener à bien les missions qui m'ont été confiées.

Mais au-delà de son rôle comme adjoint au maire de

Chalette, dans des domaines aussi importants que les retraités ou le logement social et où il a pu exprimer tout son humanisme, toute son humanité, Bernard a vécu cet engagement municipal comme le prolongement de tous ses engagements passés ou présents et comme l'expression de ses convictions.

Bernard a été un grand serviteur.

Comme élu, il s'est mis, une nouvelle fois, au service des autres, au service de sa ville qu'il aimait tant, de ses habitants et notamment des plus humbles.

La puissance de l'engagement de Bernard, on la mesure là, dans sa capacité à transformer en bien, en beau, en grand ce qu'il approchait, car il savait donner ou redonner la fierté par l'écoute et la considération.

Ce faisant, il apportait dans les relations entre les Hommes de la paix et de la sérénité.

Par son écoute, son attention, il nous réconciliait avec nous-mêmes et avec les autres dans un élan de fraternité. C'est ce chemin-là que Bernard nous a tracé, c'est cette voie-là que nous devons suivre, c'est cette voix-là que nous devons entendre.

Mais tout cela est peu de chose à côté de ce que nous perdons, de ce que je perds avec son départ, un grand homme, un homme bien, un ami tout simplement.

Adieu Bernard.



Hommage à Bernard Lepage du Collectif Immigrés du Montargois

Bernard, Bernard L. comme nous l'appelions au Collectif Immigrés du Montargois, pour le différencier de Bernard D. (Bernard Desfretières).

Déjà, malheureusement, depuis trois mois nous n'avions plus qu'un seul Bernard.

La cérémonie et l'oraison funèbres qu'il avait faites pour son ami défunt a marqué durablement les gens. Elles furent à l'image de nos deux Bernard : dignes, pleines de force apaisante, pleines d'enseignement sur les engagements humains, réunissant croyants et incroyants dans un même élan d'ouverture sur les autres.

Bernard D et Bernard L, deux très grands hommes membres du Collectif qui disparaissent. Tous deux étaient aussi pleins d'humour et il en faut lorsque nous sommes en perma-

nence, face à la détresse des laissés pour compte.

Bernard nous avait rejoints lorsqu'il a arrêté son engagement en tant qu'élu de Chalette. Yvette, son épouse, a été membre pendant quelques années du Collectif Immigrés du Montargois et lui ayant parlé de notre engagement auprès des étrangers en situation difficile, il a souhaité nous rejoindre, tenir des permanences et être utile, disait-il. Bernard a tout de suite été en empathie avec les personnes que nous recevions. Il avait le don de les mettre à l'aise, de les écouter, et arrivait à trouver le ton qu'il fallait et le petit mot d'encouragement pour que nos "visiteurs" aient confiance en nous.

Il savait aussi s'indigner ; nous avons encore tous à l'esprit ses réactions après avoir entendu le récit d'une si-

tuation : « La pauvre ! Qu'est-ce qu'on peut lui proposer ? » « On ne peut pas la laisser dans cette situation. » Mais à chaque fois, il arrivait aussi à trouver le mot qui nous permettait de nous détendre et de tenter de prendre du recul par rapport à ces détresses. Comme ces brins d'humour faisaient du bien !

Bernard, un homme empli d'humour, de gentillesse, de chaleur humaine et de convictions profondes qui lui ont fait faire des choix de vie importants pour être au plus près des hommes qu'il aimait. Il était très humain, très sensible et attentif à chacun.

Bernard était l'une de ces personnes qui, par leur seule présence, redonnent espoir en la vie et l'humanité. Bernard ! Cette humanité, cet engagement, cette bienveillance vont nous manquer... tu nous manques déjà.

À l'affiche

> Samedi 11 mars - 20h 30

Le Hangar



> Vendredi 17 mars - 20 h 45

Le Hangar

TANGO CARBÓN « EN CRISE »

EN COLLABORATION AVEC L'AME



Remontant aux origines ouvrières du tango, c'est en bleu de travail que se produit Tango Carbón sur scène.

Ce qui frappe avant tout l'auditeur, c'est le bouillonnement, l'énergie et l'originalité de ces quatre jeunes musiciens (Blanche Stromboni, Louise Jallu, David Haroutunian & Leandro Lacapère)

Le groupe est devenu depuis sa création une des formations de tango les plus dynamiques, bien enracinée dans le répertoire traditionnel mais surtout dans son propre répertoire, original, prégnant, fortement ancré dans une modernité décapante, frisant parfois l'avant-gardisme.

D'évidence, leur engagement, leur générosité et leur talent deviennent leur "marque de fabrique" ! Une identité rare, à découvrir de toute urgence !

> Vendredi 7 avril à 20 h 30

Le Hangar

Le secret de la petite chambre

Collectif Zone libre

Le secret de la petite chambre est une pièce chorégraphique signée Cathy Testa et Marc Thiriet, qui s'inspire d'un roman de Yoko Ogawa et de l'œuvre picturale de Francis Bacon.

Le Collectif Zone libre joue de ces imaginaires dans sa scénographie et développe un triptyque composé de trois soli, où l'espace, les lumières et la musique participent d'un univers dédié au corps et aux sensations pour évoquer les parcours de trois femmes à la recherche de leur secret.

Les interprètes invitent le spectateur à un voyage intérieur dans lequel l'espace et la temporalité se remettent en jeu.

La petite chambre est, hors du sofa du psychanalyste, un lieu où s'exprime le mystère de la confession tout en questionnant nos cheminements personnels.

A celles et ceux qui pourraient être gênés par l'idée de voir des corps intégralement nus, ce que l'on nous propose ici n'est pas LA nudité, celle-ci n'est qu'un moyen, pas un objectif. C'est une nudité "naturaliste", simplement nécessaire à ce voyage intime que toute pudeur hypocrite rendrait impossible.

Distribution :

Chorégraphie : Cathy Testa et Marc Thiriet

Danseuses : Lucie Blain, Flavie Hennion, Cathy Testa

Billetterie et réservation : Tél. : 02 38 93 17 96



DANSE CONTEMPORAINE



Brèves

Médiathèque :

- animation « petits lecteurs », samedi 11 mars à 15 h 30
- animation « bébés lecteurs », samedi 25 mars à 10 h 30

Ateliers informatiques de l'Espace public numérique :

les prochains ateliers se dérouleront à la médiathèque, à 10 h, les samedis suivants :

- **11 mars** : débutants - petits jeux d'entraînement avec la souris
- **18 mars** : débutants - petits jeux d'entraînement avec le clavier
- **25 mars** : débutants - fichiers et dossiers

Inscription auprès de Pierre à la médiathèque.

Tél. : 02.38.07.24.92

courriel : epn.chalette@gmail.com

Avocat conseil :

prochaine permanence **mercredi 22 mars**, sur rendez-vous au 02.38.89.59.43 et 59.45

Comité de quartier Kennedy - Château-Blanc :

après-midi surprise **dimanche 26 mars**, à partir de 15 h, à la Maison de quartier de la Pontonnerie. Renseignement au 02.38.89.87.92

Initiation aux chants d'oiseaux :

Christian Chandellier vous donne rendez-vous à la Maison de la nature et de l'eau **dimanche 26 mars** - Départ à 9 h.

Inscriptions (recommandées) et renseignements au 02.38.98.72.97 ou 06.42.07.34.75 - courriel : catherine.pepin@ville-chalette.fr - Animation gratuite.

Conseil municipal :

prochaine séance **lundi 27 mars**, à 20 h 30, à l'hôtel de ville - Séance publique.

Cegidd45 - Espace :

le Centre d'information, de dépistage et de diagnostic pour le VIH, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles a modifié ses horaires d'ouverture : le **lundi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h**, le **mercredi (sauf le 2^{ème} de chaque mois) de 9 h à 12 h**, et le **vendredi de 11 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h**. Gratuit, anonyme, avec rendez-vous de préférence à l'association Espace, 40 rue Périer à Montargis. Tél. : 02.38.28.00.14 - courriel : cegidd@associationespace.fr

Les croqueurs de Pavés :

soirée mensuelle, **Samedi 18 mars** à 20 heures sous le Chapiteau Au programme : « La galère », cie Ouf, marionnette ventriloque et concert avec « Le bruit qui court ». Entrée libre, buvette et restauration sur place.